

République Française
Département
SEINE ET MARNE

Registre des délibérations de Commune de Beaumont du Gatinais
Séance du Vendredi 5 Avril 2019

L'an 2019 et le 5 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu autorisé par Monsieur Le Sous-Préfet, MAIRIE 1 rue Montgaudier sous la présidence de MONCEL Hugues Maire

Présents : M. MONCEL Hugues, Maire, Mmes : CHEVALLIER Charlotte, FOREST Christiane, FROT Régine, GALLIANO Muriel, JAMESSE Patricia, LANGLOIS Danielle, LECHARME Sylvie, MONCEL Lilas, MM : CÔME Claude, GRÉGOIRE Stéphane, JAIRE Jean-Claude, LOUARN Jean-Marie,

Excusé ayant donné procuration : M. SIMON Cédric donne pouvoir à M. CÔME Claude

Excusé : M. BROSSIER Claude

Secrétaire de séance : Mme LANGLOIS Danielle

Date de la convocation : Mardi 26 Mars 2019

Date d'affichage : 26/03/2019

SOMMAIRE

Vote des subventions aux associations communales

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote des subventions aux associations communales

Le Conseil Municipal soucieux de soutenir les associations, tout en conservant une égalité de traitement, décide que chaque association bénéficiera de trois locations gratuites par an. Les associations devront fournir une attestation d'assurance et signer le contrat de location pour toute réservation.

En raison de cette gratuité, certaines subventions sont revues à la baisse. La demande de certaines de ne pas obtenir d'aide financière pour 2019 est respectée.

	Vote 2018	Vote 2019
Club « Amitié Loisirs »	750,00	550,00
Amicale des Anciens Combattants	300,00	0,00€
Club Gymnastique Beaumontois	700,00	700,00€
ES Gymnastique Château-Landon	150,00	180,00€
Football Club Beaumontois	1 000,00	1 000,00
Jeunes Sapeurs-Pompiers	150,00	150,00€
Les Balades du Jeudi - marche	300,00	0,00€
Les Balades du Jeudi - gym	600,00	0,00€
Mieux vivre	400,00	0,00€
Stock Car Club	150,00	0,00€
Vélo Club Beaumontois	400,00	400,00€
Association des Parents du RPI du Gâtinais	200,00	0,00€
GAJ Junior Association		200,00€
		3 180,00€

La dépense sera inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif 2019.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)
réf : 1 05 04 2019

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote des subventions aux associations communales

Le Conseil Municipal soucieux de soutenir les associations, tout en conservant une égalité de traitement, décide que chaque association bénéficiera de trois locations gratuites par an. Les associations devront fournir une attestation d'assurance et signer le contrat de location pour toute réservation.

En raison de cette gratuité, certaines subventions sont revues à la baisse. La demande de certaines de ne pas obtenir d'aide financière pour 2019 est respectée.

	Vote 2018	Vote 2019
Amicale des Sapeurs-Pompiers	450,00€	500,00€
		500,00€

La dépense sera inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif 2019.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 1 abstentions : 2)
réf : 2 05 04 2019

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote des subventions aux associations communales

Le Conseil Municipal soucieux de soutenir les associations, tout en conservant une égalité de traitement, décide que chaque association bénéficiera de trois locations gratuites par an. Les associations devront fournir une attestation d'assurance et signer le contrat de location pour toute réservation.

En raison de cette gratuité, certaines subventions sont revues à la baisse. La demande de certaines de ne pas obtenir d'aide financière pour 2019 est respectée.

	Vote 2018	Vote 2019
Les Amis du Patrimoine Beaumontois	150,00€	500,00€
		500,00€

Cette association a repris la section « marche » des Balades du Jeudi.
La dépense sera inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif 2019.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 2)
réf : 3 05 04 2019

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote des subventions aux associations communales

Mme LECHARME Sylvie quitte la séance et donne son pouvoir à Mme JAMESSE Patricia

Le Conseil Municipal soucieux de soutenir les associations, tout en conservant une égalité de traitement, décide que chaque association bénéficiera de trois locations gratuites par an. Les associations devront fournir une attestation d'assurance et signer le contrat de location pour toute réservation.

En raison de cette gratuité, certaines subventions sont revues à la baisse. La demande de certaines de ne pas obtenir d'aide financière pour 2019 est respectée.

	Vote 2018	Vote 2019
L'Ecole Buissonnière	4 795,00	4 500,00€
		4 500,00€

L'étude est difficile, aucun détail de sorties et animations n'est fourni et l'effectif est en baisse.
La dépense sera inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif 2019.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 1 abstentions : 1)
réf : 4 05 04 2019

AFFAIRES DIVERSES / COMPLEMENT DE COMPTE RENDU:

La séance est levée à 21h00, Le Maire, MONCEL Hugues

